

Certificat de Spécialisation

"Conduite de l'élevage porcin"

Durée de la formation	1 an (450 heures en centre de formation)
Statut	Apprentissage ou formation continue
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Certificat de spécialisation ayant un débouché assuré comme salarié dans l'élevage de porcs ◆ Renforcer ses compétences pour l'installation ◆ Formation très professionnelle avec de nombreux intervenants extérieurs ◆ Une approche-métier par la pratique.
Niveau	IV
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Salarié d'un élevage de porcs ◆ Chef d'entreprise, agriculteur en production porcine ◆ Installation en agriculture ◆ Salarié para-agricole (technicien d'élevage)
Public concerné	<p>Jeunes de 18 à 26 ans ayant signé un contrat d'apprentissage, ou adultes souhaitant travailler dans l'élevage.</p> <p><u>Lors de l'entrée en formation, il faut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etre titulaire d'un diplôme agricole (Bac Pro CGEA, BP REA, BTSA ACSE, BTSA PA ou spécialité voisine ◆ Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un emploi en rapport avec la formation ◆ Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un autre emploi. <p><u>Lors du passage de l'évaluation, il faut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Justifier d'un an d'activité professionnelle. <p>Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont reconnus comme activité professionnelle.</p>

Organisation et durée de la formation	<p>La formation se déroule au Lycée Agricole de Fontaine-Lès-Vervins, et notamment sur l'exploitation agricole pour les travaux pratiques à la conduite de l'élevage de truies et des porcs, de leur naissance à leur engraissement.</p> <p>Pour les jeunes en apprentissage :</p> <p>Contrat d'apprentissage en 1 an avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 13 semaines en centre de formation ◆ La formation débute en septembre et se termine en juin.
--	---

Contenu de la formation	<p><u>Organisation :</u></p> <p>Chaque semaine, un thème sera traité de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Apport de connaissances ◆ Travaux pratiques ◆ Intervention de spécialistes ◆ Visites d'élevages et d'entreprises ◆ Utilisation de l'exploitation du Lycée Agricole et de son atelier naisseur-engraisseur ◆ Exploitation des données de l'exploitation-support. <p><u>Contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conduite du troupeau : alimentation, reproduction, santé, sélection, contention, tri, transfert et gestion des animaux ◆ Nettoyage et entretien du matériel ◆ Gestion technico-économique de l'atelier porc ◆ Bâtiment d'élevage, équipements, installation <p>Organisation du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Commercialisation des produits de l'élevage des porcs ◆ Outils de communication : presse, informatique, internet.
--------------------------------	---

Conditions financières	<p>Pour les jeunes en apprentissage :</p> <p>Contrat de travail d'une durée de 12 mois, donnant droit à une rémunération, avec exonération des charges sociales patronales et salariales.</p> <p>Le salaire est au minimum compris entre 52 et 76 % du SMIC, selon l'âge et le département de l'employeur.</p> <p>La restauration est possible au Lycée Agricole. L'hébergement pour les apprentis est également possible.</p> <p>Hors apprentissage :</p> <p>Prendre contact avec le centre de formation pour étude du dossier.</p>
-------------------------------	--

Evaluation	<p>Certificat de Spécialisation Agricole : CS « Conduite de l'élevage porcin », délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.</p>
-------------------	--

